

Nantes, le 28 juillet 2025

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Modification du programme de développement rural régional (PDRR) 2014-2022

Version 15

POUR AVIS

La mise en œuvre de la politique de développement rural de l'Union européenne pour la période 2014-2022 est encore assurée à travers le Programme de développement rural régional (PDRR) et s'inscrit dans un cadre national qui établit le contenu de certaines mesures pour assurer une égalité de traitement vis-à-vis de publics cibles et une solidarité nationale vis-à-vis de certains territoires.

Les PDRR ont été prolongés de 2 années en mobilisant les crédits FEADER des deux premières tranches annuelles des dotations 2021-2027, selon le même cadre réglementaire (crédits FEADER dits « socle ») et en intégrant la mise en œuvre du volet agricole du plan de relance européen (crédits FEADER dits « relance »).

Les textes européens précisent, selon des modalités très précises, les conditions d'utilisation de ces crédits pour les inscrire dans le PDRR :

- Non régression environnementale pour tous les crédits : la proportion des crédits FEADER affectés sur les priorités environnement et lutte contre le changement climatique ne doit pas régresser (soit 58,4% pour le dernier PDRR validé) ;
- Pour les crédits FEADER de la relance :
 - au moins 37 % doivent être affectés sur des dépenses environnementales et le dispositif de « *liaisons entre les actions de développement de l'économie rurale* » (LEADER) ;
 - au moins 55% doivent être consacrés aux dépenses qui visent le développement économique et social dans les zones rurales, la reprise économique numérique, durable et résiliente en lien avec les objectifs environnementaux et climatiques (dérogation possible de ce critère afin de respecter la non-régression environnementale).

Pour le PDRR des Pays de la Loire, la prolongation de 2 années et le plan de relance européen ont apporté 233,5 M€ de crédits FEADER supplémentaires (intégrant le financement de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) à hauteur de 23,6 M€) portant ainsi le montant de la maquette financière du PDRR 2014-2022 à 694,64 M€.

En cette période de fin de gestion et de clôture des paiements, il est proposé dans le cadre d'une version 15 du PDRR de **modifier la maquette financière dans le cadre de l'enveloppe existante**, en adaptant les montants des différentes mesures dans l'objectif d'adapter la maquette aux programmations réellement effectuées et aux prévisions de paiement à venir pour la fin de l'année y compris l'assistance technique forfaitaire.

Consultation écrite du Comité régional de suivi
Modification du programme de développement rural régional (PDRR) du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
2014-2022

Actualisation de la maquette FEADER 2014-2022

Cette modification de la maquette prend acte des taux de réalisation sur l'ensemble de la période de programmation pour les différents dispositifs du FEADER :

	Montant Maquette	Montants engagés max (€)	Montants engagés / maquette (%)
Engagements	694 M€	662 M €	96 %

L'assistance technique est forfaitaire et calculée avec un taux maximal de 4% qui la porterait à 27,7 M€. Son montant est actuellement de 14,8 M€ soit 2,1% de l'enveloppe globale. L'abondement avec les crédits non engagés permet de porter son niveau à 21,8 M€ soit à 3,1% de l'enveloppe globale

Dans le cadre de la clôture de cette programmation, il est donc proposé dans cette V15 du PDRR **d'actualiser la maquette**, dans le respect du principe de non-régression environnementale qui cadre cet exercice :

Avec d'une part :

- une reventilation de 200 000 € de crédits dont 100 000 € de crédits SOCLE et 100 000 € de crédits RELANCE du Type d'Opération (TO) 11.2 (Maintien de l'agriculture biologique) vers le Type d'Opération TO 4.04 (investissements non productifs) dont 100 000 vers les crédits SOCLE et 100 000 vers les crédits RELANCE

Et d'autre part, des reventilations vers l'Assistance Technique :

- 200 000 € de crédits SOCLE du Type d'Opération de la Mesure 1 (Formation)
- 3 000 000 € de crédits dont 1 700 000 € de crédits SOCLE et 1 300 000 de crédits RELANCE du Type d'Opération (TO) 4.2.1 (Transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires)
- 200 000 € de crédits dont 130 000 € de crédits SOCLE et 70 000 € de crédits RELANCE du Type d'Opération (TO) 4.2.2 (Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme)
- 400 000 € de crédits SOCLE du Type d'Opération (TO) 6.01 (Installation)
- 150 000 € de crédits SOCLE du Type d'Opération (TO) 7.6.2 (Natura 2000)
- 500 000 € de crédits SOCLE du Type d'Opération (TO) 16.1 (Partenariat Européen pour l'Innovation)
- 150 000 € de crédits SOCLE du Type d'Opération (TO) 16.08 (Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier)
- 2 260 000 € de crédits SOCLE de la Mesure LEADER (M19)

L'assistance technique forfaitaire (Mesure 20) est ainsi abondée de 6 860 000 € dont 5 490 000 € de crédits SOCLE et 1 370 000 € de crédits RELANCE.

La synthèse des propositions de modification de la maquette financière est présentée en **annexe 1**.
Annexe 1

Mesure	Type d'opération	MAQUETTE 14-22 (PDR V14)	dont crédits socle	dont crédits relance	MAQUETTE 14- 22 proposée (PDR V15)	dont crédits socle	dont crédits relance	Mouvement
Mesure 1	Formation	5 100 000	5 100 000	-	4 900 000	4 900 000	-	-200 000
Mesure 4		185 203 132	167 665 027	17 538 105	182 203 132	165 935 027	16 268 105	
	4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage (PCEAAnimal)	100 872 935	100 872 935	-	100 872 935	100 872 935	-	
	4.1.2 Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé (PCEAvégétal)	27 091 206	27 091 206	-	27 091 206	27 091 206	-	
	4.2.1 Transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries	48 351 818	32 317 129	16 034 689	45 351 818	30 617 129	14 734 689	-3 000 000
	4.2.2 Transformation et commercialisation de produits agricoles à la	3 705 744	2 880 644	825 100	3 505 744	2 750 644	755 100	-200 000
	4.3.1 Investissements d'hydraulique agricole	3 170 000	3 170 000	-	3 170 000	3 170 000	-	
	4.3.2 Desserte forestière	430 000	430 000	-	430 000	430 000	-	
	4.04 investissements non productifs	158 1430	903 113	678 316	178 1430	1003 113	778 316	200 000
Mesure 6		95 135 267	89 269 419	5 865 848	94 735 267	88 869 419	5 865 848	
	6.01 Installation	94 470 267	88 869 419	5 600 848	94 070 267	88 469 419	5 600 848	-400 000
	6.04 Modernisation des entreprises de première transformation du bois	665 000	400 000	265 000	665 000	400 000	265 000	
Mesure 7		1 448 681	1 448 681	-	1 298 681	1 298 681	-	
	7.6.1 Animation des Mesures Agroenvironnementales	78 681	78 681	-	78 681	78 681	-	
	7.6.2 Contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers et forestiers	1 370 000	1 370 000	-	1 220 000	1 220 000	-	-150 000
Mesure 8		2 320 000	2 037 498	282 502	2 320 000	2 037 498	282 502	
	8.2 Mise en place de systèmes agro-forestiers	1 020 000	1 020 000	-	1 020 000	1 020 000	-	
	8.5.2 Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques	1 300 000	1 017 498	282 502	1 300 000	1 017 498	282 502	
Mesure 10		128 388 183	127 928 183	460 000	128 388 183	127 928 183	460 000	
	10.1 MAEC	126 792 057	126 332 057	460 000	126 792 057	126 332 057	460 000	
	10.1 PHAE	1596 126	1596 126	-	1596 126	1596 126	-	
Mesure 11		154 123 389	120 266 545	33 856 844	153 923 389	120 166 545	33 756 844	
	11.1 Conversion à l'agriculture biologique	72 324 046	72 324 046		72 324 046	72 324 046		
	11.2 Maintien l'agriculture biologique	81 799 343	47 942 498	33 856 844	81 599 343	47 842 498	33 756 844	-200 000
Mesure 13	13.2 ICHN	54 821 696	54 821 696	-	54 821 696	54 821 696	-	
Mesure 16		2 950 451	2 950 451	-	2 300 451	2 300 451	-	
	16.1 Accompagner la mise en place des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation	1 700 451	1 700 451	-	1 200 451	1 200 451	-	-500 000
	16.8 Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier	1 250 000	1 250 000	-	1 100 000	1 100 000	-	-150 000
Mesure 19	Leader	50 340 000	50 340 000		48 080 000	48 080 000		-2 260 000
Mesure 20	Assistance technique	14 804 996	12 388 192	2 416 804	21 664 996	17 878 192	3 786 804	6 860 000
TOTAL		694 635 796	634 215 692	60 420 104	694 635 796	634 215 692	60 420 104	

Consultation écrite du Comité régional de suivi
Modification du programme de développement rural régional (PDRR) du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
2014-2022